



Conseil économique et social

Provisoire
31 janvier 2013
Français
Original : anglais

Reprise de la session de fond de 2012

Compte rendu analytique provisoire de la 52^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 26 novembre 2012, à 11 h 30

Président : M. de Alba (Vice-Président) (Mexique)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale (*suite*)

a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (*suite*)

Coopération régionale (*suite*)

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

b) Science et technique au service du développement (*suite*)

j) Cartographie (*suite*)

Les rectifications à apporter au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza).

12-60493 (F)



Merçi de recycler



En l'absence de M. Koterec (Slovaquie), M. de Alba (Mexique), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 11 h 45.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)

Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations (suite)

Commission de la population et du développement

1. **Le Président** note qu'Oman a présenté sa candidature à l'un des quatre sièges vacants à la Commission de la population et du développement qu'il reste à pourvoir. En l'absence d'autres candidats, il croit comprendre que le Conseil souhaite élire Oman par acclamation pour un mandat commençant à la première séance de la quarante-septième session de la Commission, en 2013, et prenant fin à la clôture de la cinquantième session, en 2017.

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. **Le Président** dit qu'en l'absence d'autres candidats, il considère que le Conseil accepte de reporter une nouvelle fois l'élection à la Commission de la population et du développement d'un membre issu des États d'Asie et du Pacifique et d'un membre issu des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour des mandats commençant à la date de l'élection et se terminant à la séance de clôture de la quarante-neuvième session de la Commission en 2016, ainsi que d'un membre issu des États d'Afrique, deux membres issus des États d'Asie et du Pacifique et un membre issu des États d'Europe orientale pour des mandats commençant à la première séance de la quarante-septième session de la Commission en 2013 et se terminant à la clôture de sa cinquantième session en 2017.

4. *Il en est ainsi décidé.*

Commission du développement social

5. **Le Président** note que les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont proposé la candidature d'El Salvador pour pourvoir un siège de la Commission au développement social. Il croit comprendre que le Conseil souhaite élire El Salvador par acclamation pour un mandat commençant à la date de l'élection et prenant fin à la clôture de la cinquante-quatrième session de la Commission en 2016.

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. **Le Président** dit qu'en l'absence d'autres candidats, il considère que le Conseil veut différer une nouvelle fois l'élection à la Commission du développement social d'un membre issu des États d'Europe orientale pour un mandat commençant à la date de l'élection et prenant fin à la clôture de la cinquante et unième session de la Commission en 2013; de deux membres issus des États d'Europe occidentale et d'autres États pour des mandats commençant à la date de l'élection et prenant fin à la clôture de la cinquante-troisième session de la Commission en 2015 et de la cinquante-quatrième session de la Commission en 2016, respectivement; ainsi que d'un membre issu des États d'Asie et du Pacifique, d'un membre issu des États d'Europe orientale et de trois membres issus des États d'Europe occidentale et autres États pour des mandats commençant à la première séance de la cinquante-deuxième session de la Commission et prenant fin à la clôture de la cinquante-cinquième session en 2017.

8. *Il en est ainsi décidé.*

Comité du programme et de la coordination

9. **Le Président** note que les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont approuvé la candidature d'El Salvador pour pourvoir le siège vacant qui leur est réservé au Comité du programme et de la coordination. En l'absence d'objection, il considère que le Conseil souhaite présenter la candidature d'El Salvador en vue de son élection par l'Assemblée générale au Comité du programme et de la coordination pour un mandat commençant le 1^{er} janvier 2013 et prenant fin le 31 décembre 2015.

10. *Il en est ainsi décidé.*

11. **Le Président** déclare qu'en l'absence d'autres candidatures, il considère que le Conseil souhaite de nouveau reporter la présentation des candidatures de cinq membres issus des États d'Europe occidentale et autres États en vue de leur élection par l'Assemblée générale au Comité du programme et de la coordination, dont quatre pour un mandat commençant à la date de l'élection et prenant fin le 31 décembre 2014 et un pour un mandat commençant le 1^{er} janvier 2013 et prenant fin le 31 décembre 2015.

12. *Il en est ainsi décidé.*

Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population

13. **Le Président** note que le Bangladesh a présenté sa candidature au Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population à l'un des trois sièges revenant aux États d'Asie et du Pacifique restés vacants. De même, les États d'Europe occidentale et autres États ont approuvé la candidature du Danemark pour pourvoir le siège resté vacant revenant à ces États. En l'absence d'autres candidatures, le Président considère que le Conseil souhaite élire le Bangladesh et le Danemark par acclamation au Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population, pour des mandats commençant le 1^{er} janvier 2013 et prenant fin le 31 décembre 2015.

14. *Il en est ainsi décidé.*

15. **Le Président** dit qu'en l'absence d'autres candidats au Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population, il considère que le Conseil souhaite de nouveau reporter l'élection de cinq membres, dont trois à choisir parmi les États d'Afrique et deux parmi les États d'Asie et du Pacifique, pour des mandats commençant le 1^{er} janvier 2013 et prenant fin le 31 décembre 2015.

16. *Il en est ainsi décidé.*

Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

17. **Le Président** invite le Conseil à élire un membre au Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida pour pourvoir le siège auquel le Canada a décidé de renoncer à compter du 1^{er} janvier 2013. Les États d'Europe occidentale et autres États ont approuvé la candidature de l'Australie. Le Président considère que le Conseil souhaite élire l'Australie par acclamation pour un mandat commençant le 1^{er} janvier 2013 et prenant fin le 31 décembre 2014.

18. *Il en est ainsi décidé.*

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale
(suite)

Rapport de la dix-septième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud (A/67/39)

19. **Le Président** rappelle que, à sa session de fond de juillet 2012, le Conseil a été forcé de reporter

l'examen du rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur sa dix-septième session parce que celle-ci était encore en cours. Il croit comprendre que le Conseil souhaite prendre acte du rapport (A/67/39).

20. *Il en est ainsi décidé.*

a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil
(suite) (E/2012/79-A/67/93 et E/2012/80-A/67/94)

21. **Le Président** rappelle que, à sa session de fond de juillet 2012, le Conseil a été forcé de reporter l'examen de deux rapports du Secrétaire général, le Secrétariat ayant besoin de plus de temps pour mener des consultations sur les contributions reçues de la part d'autres bureaux des Nations Unies avant de mettre au point les documents. Le Président croit comprendre que le Conseil souhaite prendre acte des rapports du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (E/2012/79-A/67/93) et sur l'analyse du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2010 (E/2012/80-A/67/94).

22. *Il en est ainsi décidé.*

Coopération régionale (suite) (E/2012/15/Add.3, E/2012/L.34, E/2012/L.35, E/2012/L.36 et E/2012/L.38)

Projet de résolution E/2012/L.34 : Lieu de la trente-cinquième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

23. **Le Président** déclare que ce projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

24. *Le projet de résolution E/2012/L.34 est adopté.*

Projet de résolution E/2012/L.35 : Création de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

25. **Le Président** déclare que ce projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

26. *Le projet de résolution E/2012/L.35 est adopté.*

Projet de résolution E/2012/L.36 : Dimension régionale du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

27. **Le Président**, conformément à l'article 13 du Règlement intérieur du Conseil, appelle l'attention sur la déclaration du Secrétaire général intitulée « Dimension régionale du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes : Incidences sur le budget-programme du projet de résolution E/2012/L.36 » (E/2012/L.38).

28. *Le projet de résolution E/2012/L.36 est adopté.*

29. **Le Président** dit qu'il croit comprendre que le Conseil souhaite prendre acte de l'additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes intitulé « Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes » (E/2012/15/Add.3*), étant donné qu'il avait pris des mesures relatives aux projets de résolution ayant trait à ses travaux qui y figurent.

30. *Il en est ainsi décidé.*

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

b) Science et technique au service du développement (suite)

(E/2012/49/Add.1-A/67/66/Add.1)

31. **Le Président** rappelle que le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général traitant des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (E/2012/49-A/67/66) à sa session de fond de juillet 2012. En application de la résolution 66/184 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a prié le Secrétaire général de rendre compte des résultats de la réunion sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques concernant Internet, le Conseil a été saisi d'un additif au rapport où figurent les informations demandées (E/2012/49/Add.1-A/67/66/Add.1). Le Président considère que le Conseil souhaite prendre acte de l'additif.

32. *Il en est ainsi décidé.*

j) Cartographie (suite) (E/2012/46-E/C.20/2012/12, E/2012/90 et E/2012/L.37)

33. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de décision intitulé « Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa deuxième

session, son ordre du jour provisoire et les dates de sa troisième session » tel qu'il figure à la section A du chapitre 1 du rapport de la deuxième session du Comité d'experts (E/2012/46-E/C.20/2012/12). Le projet de résolution n'a aucune incidence sur le budget-programme.

34. *Le projet de résolution est adopté.*

35. **Le Président** dit qu'il considère que le Conseil souhaite prendre acte du rapport de la deuxième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/2012/46-E/C.20/2012/12).

36. *Il en est ainsi décidé.*

37. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de décision intitulé « Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-septième session et ordre du jour provisoire et dates de la vingt-huitième session » tel qu'il apparaît au chapitre 1 du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-septième session (E/2012/90). Le projet de résolution n'a aucune incidence sur le budget-programme.

38. *Le projet de résolution est adopté.*

39. **Le Président** dit qu'il considère que le Conseil souhaite prendre acte du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-septième session (E/2012/90).

40. *Il en est ainsi décidé.*

Projet de résolution E/2012/L.37 : Dates et lieu de la dixième session de la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques

41. **Le Président** déclare que ce projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

42. *Le projet de résolution E/2012/L.37 est adopté.*

La séance est levée à 12 h 20.